

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

A R R Ê T É n° 15-2311 du 31 juillet 2015

portant désignation
du président et composition du bureau
de la commission de suivi de site
pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par
la société SISP sur la commune de La Rochelle

LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE-MARITIME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-8-1 à R125-8-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-1263 du 05 juin 2015 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par la société SISP sur le territoire de la commune de La Rochelle,

Vu la séance de la commission de suivi de site du 29 juin 2015 au cours de laquelle la commission a désigné le président et les membres du bureau,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

A R R Ê T E

Article 1 : La présidence de la commission de suivi de site de la société SISP est assurée par le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant.

Article 2 : Le bureau de la commission de suivi de site de la société SISP est composé comme suit :

Le Président :

- Madame la Préfète de la Charente-Maritime ou son représentant.

Les représentants de chacun des collèges :

1° Collège « administration de l'État » :

- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

2° Collège « élus des collectivités territoriales » :

- Monsieur Pierre MALBOSC

3° Collège « riverains » :

- Monsieur Jean-Claude GAURON

4° Collège « exploitants » :

- Monsieur Mario RINALDI

5° Collège « salariés » :

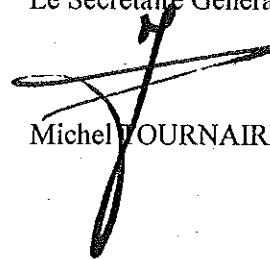
- Monsieur Jean-Philippe PERLADE

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 31 juillet 2015

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Michel TOURNAIRE